

Délibération n° 25-0402

CFVU DU 17 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2025.

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 17 avril 2025 réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric Hoffmann, vice-président de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025.

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 17/04/2025.*

Présents	23
Représentés	4
Abstention(s)	0
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Alexandre PERAUD.

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 13 mars 2025 -

Etaient présents :

M. DAMOME, M. ESTEVEZ, M. FOUCAUD, Mme GONZALEZ SCAVINO, M. HOFFMANN, Mme LACHAUD, M. LE BOURDONNEC, Mme NACHTERGAEL, Mme PETIT, Mme PINÈDE, M. ROUX, Mme SADLAN, M. ARCELIN, Mme BIRAUD, Mme GROULT, Mme AGUERA-GUSMAN, M. JAILLET, M. PETIT, M. VENANT-BOUANANI, M. GIBAUD.

Etaient représentés :

Mme DURRANS, M. MBONDOBARI, Mme SANTA CRUZ, Mme BARRY, M. BOILEAU, M. MAURIN, Mme COLIN, Mme OTHABURU.

Etaient invités :

Mme BUSQUET, Mme COMONT, Mme COLIGNON, Mme LE COZ THOUVAIS, Mme MIRAS, Mme PIAU, M. POUTHIER, Mme ROUISSI, M. VALAT.

M. Hoffmann ouvre la séance à 9h10.

Nombre de membre présents	20
Nombre de membres représentés	8

M. Hoffmann ouvre la séance en faisant plusieurs annonces.

Il informe tout d'abord d'un changement de représentant étudiant à la CFVU à la suite de la démission de Mme Rouché. Celle-ci sera remplacée par M. Boileau, avec Mme Vilain comme suppléante.

Il indique ensuite que le bilan sur le fonds de soutien à la pédagogie, qui avait été demandé, est en cours de préparation et sera présenté lors d'une prochaine commission.

Enfin, il signale une accélération des informations sur la réforme des métiers de l'enseignement. Afin de remobiliser le groupe de travail initialement mis en place et suspendu, il prévoit de regrouper les informations disponibles. La réforme reprend avec un calendrier serré, prévoyant un concours en fin de L3 et une mise en œuvre à la rentrée 2026/2027. Une première réunion de travail est programmée avec M. Biolley, directeur de l'INSPE.

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 FEVRIER 2025

Après prise en compte des remarques, M. Hoffmann propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	27
Abstention :	1
Pour :	27

👉 **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 06 février 2025.**

II/ CONVENTION DE PARTENARIAT INTERNATIONAL ENTRE L'UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITE IBNOU ZOHR D'AGADIR RELATIVE AU MASTER MENTION HUMANITES NUMERIQUES, PARCOURS DISPOSITIFS NUMERIQUES EDUCATIFS.

M. Rouissi indique que plusieurs projets ont déjà été menés depuis cinq ans avec l'université d'Agadir. Cette convention formalise un partenariat entre le master Dispositifs Numériques Éducatifs de l'Université Bordeaux

Montaigne et l'École Supérieure de l'Éducation et de la Formation d'Agadir (ESEFA). Elle vise à offrir aux étudiants d'Agadir, qui ne peuvent se rendre en France pour des raisons financières, la possibilité de suivre leur master sur place tout en bénéficiant d'enseignements complémentaires et d'accéder au diplôme délivré par UBM.

Il précise que, bien que le président de l'université d'Agadir ait validé le principe de la convention, le terme « délocalisé » a été supprimé de la version initiale à la demande du Ministère de l'Éducation Nationale au Maroc, avec l'avis de l'Institut de France. Toutefois, pour UBM, cette formation relève bien d'un dispositif de formation délocalisée, à l'instar de ceux mis en place avec Galatasaray et Lomé.

Mme Nachtergaele demande s'il s'agit d'un double diplôme.

M. Rouissi répond que ce n'est pas un double diplôme. Les étudiants souhaitant suivre ce dispositif devront s'inscrire administrativement dans chaque université afin de pouvoir valider un diplôme délivré par UBM.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

☞ La CFVU émet un avis favorable à la convention de partenariat international entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université Ibnou Zohr d'Agadir relative au master mention Humanités numériques, parcours dispositifs numériques éducatifs.

III/ LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT POUR LE DIPLOME NATIONAL DES METIERS D'ART ET DU DESIGN (DNMADE)

M. Hoffmann explique qu'il s'agit d'une convention cadre visant à définir les modalités du partenariat avec plusieurs lycées, valable sur 6 ans. Il rappelle que le diplôme DNMADE, préparé en lycée, confère le grade de licence et permet d'obtenir un diplôme de niveau bac +3 dans le domaine du design.

Les enseignants du département design, déjà impliqués dans ce partenariat, ont souhaité formaliser ces collaborations à travers une convention cadre précisant les partenariats et les modalités de fonctionnement. Cette convention permet de garantir l'implication de l'université dans ces diplômes valant grade de licence, notamment en assurant la présence de ses enseignants dans les jurys. Par ailleurs, environ 25 % des étudiants issus de ces formations poursuivent en master, contribuant ainsi aux recrutements dans nos masters et leur offrant une ouverture vers des dimensions de recherche en complément de leur approche professionnelle.

M. Damome signale que l'UFR STC a fait remonter une demande de conventionnement pour le Master Conception de Projet Numérique et Multimédia en lien avec cette thématique. Il s'interroge cependant sur la nécessité d'une convention d'application pour des interventions qui se font au niveau des composantes.

M. Hoffmann répond qu'il faudra clarifier la position avec le Rectorat sur ce point. Dans un premier temps, l'identification des partenaires dans une convention cadre est essentielle, mais celle-ci doit être complétée par un accord précisant les modalités d'intervention des enseignants. Il précise que des conventions simplifiées existent déjà et font référence à la convention cadre. Une concertation avec les personnes concernées sera menée afin de définir les modalités pratiques à mettre en place.

M. Valat précise que dans le cadre des échanges avec l'inspecteur pédagogique régional, il avait été dit que des conventions de mise en œuvre pouvaient compléter la convention cadre. Il précise qu'il y avait nécessité de présenter maintenant cette convention cadre car les établissements pour les DNMADE doivent être accrédités en avril.

Mme Giraud s'étonne qu'il n'y soit fait référence à aucune grille tarifaire dans les modalités financières de cette convention.

M. Hoffmann précise qu'il n'y a pas de tarifs fixés, car la rémunération des examinateurs et des membres du jury est prise en charge par le Rectorat. Il souligne que les interventions peuvent varier et, selon leur nature, ouvrir

droit à un dédommagement. Les aspects financiers seront précisés dans les conventions, qui détailleront les modalités matérielles des interventions.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➡ ***La CFVU émet un avis favorable à la convention cadre de partenariat pour le diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) ;***

IV/ PROGRAMME INTENSIF HYBRIDE « PLANCHES »

M. Valat présente le Programme Intensif Hybride (PIH), intégré à un festival international d'arts vivants initié en 2023. Cette formation, développée en collaboration avec des établissements d'au moins trois pays européens, est financée par le programme ERASMUS+. Le PIH « Planches » est porté par l'université Bordeaux Montaigne en partenariat avec au moins deux autres universités Erasmus. En 2025, le programme accueillera un minimum de quinze étudiants, seuil qui sera ramené à dix à partir de 2026. La gestion des subventions est assurée par la DRI. Ce module hybride alterne formation à distance et mobilité physique, qui doit durer entre cinq et trente jours, et permet aux participants d'obtenir trois crédits ECTS. L'acquisition de ces crédits repose sur un système de notation, nécessitant un minimum de 25 points sur 50.

Il souligne une évolution du dispositif dans l'hypothèse où les conditions pour le Programme Intensif Hybride ne seraient pas remplies. Dans ce cas, les étudiants des établissements partenaires pourraient toujours participer au festival au titre d'une mobilité hybride classique et valider des crédits.

Mme Pinède demande quel sera la pérennisation de ce programme d'échange puisque le programme Erasmus + se termine en 2027.

M. Valat répond qu'il n'y a pas de raison que le festival « Planche » ne continue pas, même si le dispositif devait s'arrêter. Mais il ne dispose pas d'information sur la pérennité d'Erasmus +.

M. Hoffmann ajoute que ce programme sera financé jusqu'en 2027 et espère que le dispositif Erasmus + va continuer.

Mme Nachtergaele demande quelles sont les formations qui accueillent Planche.

M. Valat précise que ce programme est porté par le service culture.

Mme Piau indique que les étudiants qui y participent doivent avoir un projet en arts vivants (théâtre, danse, performances...). Cela vise les étudiants qui sont dans ces formations.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➡ ***La CFVU émet un avis favorable au programme intensif hybride « PLANCHES »***

V/ MODIFICATION DU DIPLOME D'UNIVERSITÉ CYBERCRIMINALITÉ RELATIVE AUX CONDITIONS D'ACCES

M. Hoffmann intervient suite au signalement, par certains membres de la commission, de l'absence de ce document dans le dossier partagé. Il indique qu'il sollicitera l'intervention de la Direction du Système d'Information et du Numérique afin d'en identifier l'origine.

M. Valat explique qu'il s'agit d'une modification des conditions d'accès au DU cybercriminalité qui a ouvert depuis la rentrée 2025/2026. Mme Dulaurans, responsable de ce DU a souhaité abaisser le niveau requis pour y accéder, désormais fixé au baccalauréat.

Il ajoute qu'il aurait été intéressant d'avoir un bilan de cette 1^{ère} année et va demander à nouveau à l'enseignante un document qu'il mettra à disposition sur le dossier partagé.

Mme Pinède constate que le DU est structuré par module avec un tarif par module et demande s'il existe un tarif global.

M. Valat répond que le DU a été pensé ainsi avec une acquisition progressive par module. Le tarif global correspond donc à la somme de chaque module.

Mme Biraud fait remarquer que « Total des recettes - Droits d'inscription » dans le tableau n'est pas clair puisque les droits d'inscription peuvent être les droits universitaires et les frais de formation.

Mme Comont précise que les droits d'inscription au DU à l'IUT s'élève à 130€ et ne figurent pas dans le tableau.

Mme Biraud demande donc de préciser que ce sont des frais de formation.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➡ ***La CFVU a approuvé la modification du diplôme d'université cybercriminalité relative aux conditions d'accès.***

VI/ MODIFICATION DES MODALITÉS DE CONTROLE D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES 2024/2025 DU DIPLOME D'UNIVERSITÉ DIDACTIQUE DU CORÉEN LANGUE ÉTRANGÈRE

Mme Viaud présente ce diplôme universitaire, formation entièrement à distance, existant depuis trois ans, destinée aux publics français et coréens souhaitant enseigner le coréen comme langue étrangère. Cette formation bénéficie d'un soutien financier de l'ambassade de Corée pour permettre son organisation et réduire le reste à charge pour les apprenants.

Elle précise que de nouvelles modalités de connaissance sont présentées, car celles publiées à la rentrée contenaient une erreur. Initialement, seul le perfectionnement en langue coréenne destiné au public français, était mentionné dans l'UE de perfectionnement. Il a donc été ajouté, sur les deux semestres, le perfectionnement en langue française, visant le public coréen ayant besoin de se perfectionner en français.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➡ ***La CFVU a approuvé la modification des modalités de contrôle d'évaluation des connaissances et compétences 2024/2025 du diplôme d'université didactique du Coréen langue étrangère.***

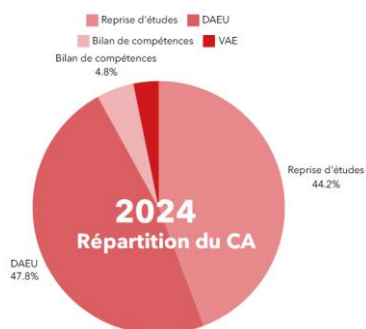
VII/ BILAN 2019/2024 ET DES PERSPECTIVES 2024/2025 DU PÔLE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (FTLV)

Mme Viaud indique que la FTLV propose des solutions adaptées aux besoins des adultes en reprise d'études ou en évolution professionnelle. Elle accompagne les apprenants dans leur parcours, qu'il s'agisse de se réorienter, de valoriser leur expérience professionnelle, d'accéder à l'enseignement supérieur sans baccalauréat ou de construire un projet professionnel grâce à un bilan de compétences

Elle mentionne :

- Une augmentation de 13% pour la reprise des études entre 2022/2023 et 2023/2024,
- Une augmentation de 15% pour le Diplôme d'Accès aux Études Supérieures (DAEU) entre 2023/2024 et 2024/2025 (161 inscrits),
- Une augmentation de 5% pour les bilans de compétences entre 2022/2023 et 2023/2024.

Les recettes sont de 313 700€ pour 2023/2024 et se répartissent de la manière suivante entre les différentes activités :



➤ Validation des acquis de l'expérience (VAE) et validation des acquis personnels et professionnels (VAPP) :

Mme Viaud souligne que la FTLV gère les dispositifs de VAE et de VAPP pour les diplômes nationaux des trois UFR et l'IUT, accompagnant environ 50 personnes par an. Cela représente un accompagnement d'environ 50 personnes par an. Ce processus, qui dure en moyenne 15 mois, se termine par une soutenance devant un jury qui décide de l'attribution d'un diplôme de niveau 6 ou 7. Elle mentionne également que, depuis la rentrée, les validations d'acquis ont commencé pour les Bachelors Universitaires de Technologie (BUT). Elle insiste sur l'importance de renforcer la visibilité de ces dispositifs en intensifiant la communication auprès des partenaires et des publics concernés, surtout face à la concurrence des prestataires privés, en dehors du DAEU.

➤ Bilan de compétences :

Mme Viaud précise que l'UBM dispose d'un centre de bilan de compétences depuis 2009, qui s'est développé depuis l'arrivée de Mme Patou en 2019. Ce centre accueille des individus de divers horizons souhaitant faire le point sur leur carrière et envisager une réorientation ou une évolution professionnelle, représentant ainsi une vingtaine de personnes chaque année. Toutefois, pour des raisons de déontologie, la FTLV ne prend pas en charge les agents de l'université, cette responsabilité incombant aux ressources humaines, actuellement en phase de recrutement.

Elle souligne également que la certification Qualiopi est une norme de qualité que doivent respecter les organismes de formation, publics et privés, pour obtenir des financements. L'UBM n'a pas engagé cette démarche, son accréditation HCERES étant suffisante pour sa reconnaissance. Néanmoins, des efforts doivent être faits pour mieux adapter la formation continue aux spécificités des publics accueillis.

➤ Reprise d'études :

Mme Viaud annonce qu'en 2024/2025, le site de Pessac compte 237 personnes en reprise d'études dans des licences, licences professionnelles et masters (hors VAE et VAPP). Cependant, les financements sont incertains, particulièrement pour le DAEU, qui dépend d'un soutien fragile de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cela a nécessité de réduire le budget de 10 % pour l'année prochaine.

Elle souligne la nécessité d'ajuster les tarifs pour les reprises d'études dans les masters 2 professionnalisants, en tenant compte des pratiques d'autres établissements.

Le développement de formations courtes (DU) se révèle coûteux et complexe. Il y a donc des enjeux forts sur les blocs de compétences. En proposant par bloc une partie de notre offre de formation, en réponse aux besoins du monde socio-économique des salariés et des demandeurs d'emploi, nous pourrions mieux vendre nos formations. Cela faciliterait l'alternance entre le travail et le retour à l'université pour l'acquisition de compétences, sans avoir recours à des dispositifs coûteux et non durables.

Elle évoque également l'hybridation des parcours, qui permettrait de rassembler dans une même formation des publics en formation initiale, continue et en alternance. Cela nécessite cependant un travail des équipes pédagogiques pour adapter les calendriers, les contenus et les évaluations.

➤ Le DAEU :

Mme Viaud annonce que le DAEU a célébré ses 30 ans d'existence en décembre.

Le taux de réussite se maintient autour de 55%, avec 68 diplômés en 2024. Ce dispositif s'adresse à des publics souvent fragiles, confrontés à des situations sociales ou à des handicaps qui les ont empêchés d'obtenir le baccalauréat. Une des pistes de réflexion consiste à développer le DAEU en apprentissage, et de travailler sur un DAEU à distance afin de toucher davantage le milieu rural. Le développement de la territorialité est un enjeu majeur pour favoriser la diplomation des jeunes éloignés des centres urbains, souvent moins diplômés. Un partenariat pour la formation à distance existe déjà à Bergerac et Périgueux, accueillant 20 inscrits.

Elle note également une augmentation de 24 % des inscriptions chez les personnes en situation de handicap pour 2024/2025, soulignant la nécessité d'améliorer l'accompagnement de ces publics.

Elle indique que l'équipe pédagogique se compose de 4 enseignants titulaires (MCF ou PRAG) et de 12 enseignants du secondaire.

La FTLV collabore avec la DOSIP sur la plateforme Alumni pour créer un groupe spécifique à la FTLV, afin de renforcer les liens entre anciens étudiants et entreprises. L'animation de publications et d'une communauté contribuera à mieux faire connaître l'UBM.

Un travail est également fait sur la clarification de la redistribution des recettes de la FC et de l'alternance, du statut et des tarifs de la reprise d'études

M. Pouthier ajoute qu'il est essentiel de simplifier pour donner envie et s'engager en formation continue et en alternance. Les modalités de financement de la formation, les frais généraux et le reversement des fonds doivent être clarifiés. Des besoins en ingénierie pédagogique, en accompagnement et en communication à mutualiser ont également été identifiés.

Il précise qu'un travail est en cours sur les tarifs. Une rencontre avec toutes les composantes a déjà eu lieu en novembre pour faire un état des lieux. Les Opérateurs de Compétences (OPCO) devront être également consultés. Les nouveaux tarifs seront certainement applicables pour 2026/2027 puisque des devis ont déjà été élaborés pour la rentrée prochaine. Pour l'alternance, le cadre national est très clair, avec des tarifs variant selon l'âge et le niveau d'études, avec des niveaux de prise en charge définies par France compétences. En revanche, pour la formation continue, bien que des cadres nationaux existent, il y a plus de flexibilité en interne.

M. Valat rappelle que selon définition apportée par la DGSIP, le critère pour définir le statut de formation continue est le conventionnement. « La distinction principale entre les régimes de formation initiale et de formation continue résulte du critère de conventionnement, spécifique au statut de la formation continue, indissociablement lié à la signature d'une convention ou d'un contrat de formation continue entre l'université et le stagiaire de la formation continue ».

M. Pouthier dit qu'à l'université, un peu moins à l'IUT, le taux de conventionnement est très faible.

Il s'interroge par ailleurs sur le devenir d'étudiants inscrits sur des formations ouvertes à l'apprentissage, qui ne trouvent pas de contrat.

Il mentionne le souhait de l'école doctorale de faire reconnaître le statut de stagiaire de la formation continue à certains doctorants qui se réinscrivent dans des âges un peu plus avancés que l'âge traditionnel pour suivre ces études.

M. Roux se demande comment, en tant qu'enseignant, il peut orienter les personnes entre le choix d'une VAE et d'une formation continue.

Mme Viaud répond qu'il est préférable de les diriger vers la FTLV. Elle souligne qu'un effort doit être fait en interne pour mieux faire connaître les différents dispositifs et les tarifs. Elle précise que la VAE est plus adaptée aux publics empêchés, qui ne peuvent suivre une formation et qui souhaitent valider un diplôme pour lequel il n'existe pas de FAD ou dont le calendrier ne leur permet pas de venir ponctuellement.

VIII/ CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2025 DE L'ÉCOLE DOCTORALE

M. Hoffmann rappelle qu'au cours de la dernière commission, des questions ont été soulevées concernant le calendrier 2025 de l'école doctorale. Pour apporter des éclaircissements, il a invité Mme Collignon à intervenir.

Mme Collignon explique que l'inscription en doctorat se fait deux temps. La déclaration de candidature sur Apoflux, qui se fait du 18 août au 19 septembre. Elle permet aux candidats d'accéder à la liste des documents nécessaires pour leur dossier d'inscription. Puis le dépôt du dossier administratif et scientifique qui a lieu entre le 22 septembre et le 02 octobre. Elle souligne que, dans le cadre du doctorat, la candidature se prépare bien en amont, et que le dépôt du dossier n'est que la formalisation administrative de ce processus.

Elle annonce également que la journée portes ouvertes prévue le 3 avril sera reportée à l'automne. Cependant, un webinaire sera organisé le 3 avril de 12h30 à 14h00, destiné aux étudiants de master et à leurs futurs directeurs, pour discuter du doctorat.

Elle précise que les cotutelles sont des procédures longues, nécessitant de nombreux échanges entre les deux écoles doctorales. Régies par un arrêté ministériel, elles doivent être mises en place uniquement durant la première année de doctorat. Ce n'est qu'après l'inscription administrative dans les deux universités concernées que la procédure de cotutelle peut être initiée, ce qui engendre parfois des incompréhensions et des difficultés. Pour mieux encadrer cette situation, le conseil de l'école doctorale a voté que les doctorants souhaitant bénéficier d'une cotutelle se déclarent auprès de l'école doctorale avant le 20 décembre, avant le début de leur première année de doctorat.

Mme Nachtergaele remercie Mme Collignon pour ces précisions. Elle fait remarquer que la procédure de cotutelle est surtout mal comprise par les collègues étrangers, qui pensent qu'elle peut être mise en place à n'importe quel moment du cursus doctoral.

Mme Collignon répond qu'il existe souvent une confusion entre la cotutelle, qui aboutit à une bi-diplomation, et la codirection. Elle convient qu'il serait intéressant de préparer un webinaire sur ce sujet. Elle ajoute que les pages internet de l'école doctorale sont actuellement en cours de modification et clarifierons ces informations.

IX/ BILAN ET ACTIONS A MI-PARCOURS DU PROJET « ACCOMPAGNER VERS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

Mme Sadran, annonce que le projet d'Accompagnement vers l'Enseignement Supérieur (ACCES) a pour objectif de susciter et soutenir l'ambition des lycéens géographiquement éloignés des sites de l'enseignement supérieur et/ou peu accompagnés à poursuivre des études supérieures. C'est un projet de 5 millions d'euros sur 10 ans, dont 1,5 millions pour UBM, financé par la Caisse des dépôts ; les partenaires sont : l'université Bordeaux Montaigne, l'université de Bordeaux, l'université de Pau et des Pays de l'Adour, la région académique Nouvelle-Aquitaine et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Aquitaine et une soixantaine de lycées partenaires.

Mme Busquet explique qu'il s'agit d'un projet de grande envergure sur lequel elle travaille depuis cinq ans en tant que chargée de projet à la DOSIP. Ce projet comprend de nombreuses actions et expérimentations en cours, s'inscrit dans une démarche de justice sociale et territoriale. Son objectif principal est de promouvoir l'égalité des chances en encourageant l'ambition des jeunes à poursuivre leurs études. L'initiative a été lancée en réponse au constat que, bien que le taux de réussite au baccalauréat soit conforme à la moyenne nationale, le taux de poursuite d'études dans notre région est en dessous de cette moyenne.

Dans ce cadre, différentes actions sont mises en place pour permettre aux jeunes de s'informer et de se rassurer concernant les études supérieures. Ces actions visent également à leur faire découvrir le monde universitaire, tout

en luttant contre l'autocensure, les stéréotypes et les préjugés, afin de favoriser l'ambition de poursuivre les études.

Le projet inclut des partenariats entre les universités et le Rectorat, créant ainsi un espace de collaboration. Il s'agit d'un territoire d'expérimentation au sein de l'académie de Bordeaux, impliquant des lycées généraux, technologiques et professionnels, qu'ils soient publics ou privés sous contrat.

Le principe d'action repose sur l'innovation pédagogique, car l'objectif est d'expérimenter et de proposer de nouveaux outils, moyens et dispositifs pour traiter les questions d'orientation. Cela implique de développer des principes d'action en mode projet, permettant de travailler avec différents acteurs autour de ces enjeux. Ainsi, des objectifs communs sont définis entre les acteurs du secondaire et ceux du supérieur, réunissant les ressources nécessaires autour de groupes de travail pour expérimenter, mesurer et modéliser les actions.

Les objectifs visés incluent non seulement les résultats, mais également l'effet structurant du projet sur la liaison entre le secondaire et le supérieur. Il s'agit de réfléchir aux stratégies et aux objectifs communs, de monter des dispositifs pour les élèves, de travailler avec les équipes de direction et les équipes pédagogiques des lycées, et de favoriser des échanges entre établissement et d'initier de nouvelles collaborations.

Les actions sont organisées en grands objectifs et réparties sur les différentes universités. L'UBM est pilote d'un certain nombre d'actions et est responsable de territoires spécifiques pour travailler au plus près des équipes. Elle pilote des actions axées sur le genre et l'orientation, ainsi que des projets tels que "Mon parcours en 180 secondes" et des ateliers de théâtre forum.

Elle annonce qu'un spectacle sera proposé le 8 avril, permettant de découvrir autrement les vidéos de témoignages des parcours des anciens diplômés à travers une performance d'improvisation réalisée par la Compagnie Enunseulmot.

XIII/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Pinède s'interroge sur la possibilité de débattre en CFVU de la proposition d'organisation de la nouvelle offre de formation ainsi que des problématiques liées à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA).

M. Hoffmann répond que la prochaine CFVU, prévue pour le 17 avril, sera en grande partie consacrée à la méthodologie d'organisation de cette nouvelle offre de formation. Il annonce également qu'un travail de réflexion sur le sujet de l'IA est en cours. Ce travail s'articule autour de deux axes : d'une part, l'élaboration d'une charte qui reprendra plusieurs principes, et d'autre part, la diffusion d'informations et l'organisation d'interventions sous la responsabilité de Mme Maton, qui supervise ce dossier.

Mme Groult ajoute qu'une enquête sera envoyée au personnel en avril afin de faire un état des lieux sur l'utilisation de l'IA.

M. Hoffmann souligne que cela permettra de faire remonter les attentes et les remarques des personnels.

M. Valat demande si on a une idée de la temporalité concernant la rédaction de cette charte. Il fait remarquer que l'IA suscite de nombreuses préoccupations, notamment chez les enseignants, en ce qui concerne les évaluations. Il serait souhaitable d'avoir un document avant la rentrée prochaine.

La séance est levée à 11h39.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,



Alexandre PÉRAUD